

# VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE MUNICIPAL n° 244/2018 RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT IMPASSE DE LA BARTASSE**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes mesures de sécurité lors des travaux de réfection de voirie et à la demande présentée par l'entreprise S.A.R.L. ROUQUETTE, Z.A. du Plégat - 12110 AUBIN,

## ARRETE

**ARTICLE 1°**- Dans le cadre des travaux de voirie, l'entreprise ROUQUETTE occupera le domaine public impasse de La Bartasse, du mercredi 27 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018. A ce titre :

- Le stationnement sera interdit à tout véhicule aux abords du chantier.
- Une circulation alternée sera mise en place sur le périmètre concerné.

**ARTICLE 2°**- La signalisation routière réglementaire de chantier sera mise en place et maintenue par l'entreprise ROUQUETTE.

**ARTICLE 3°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 13 juin 2018  
Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

